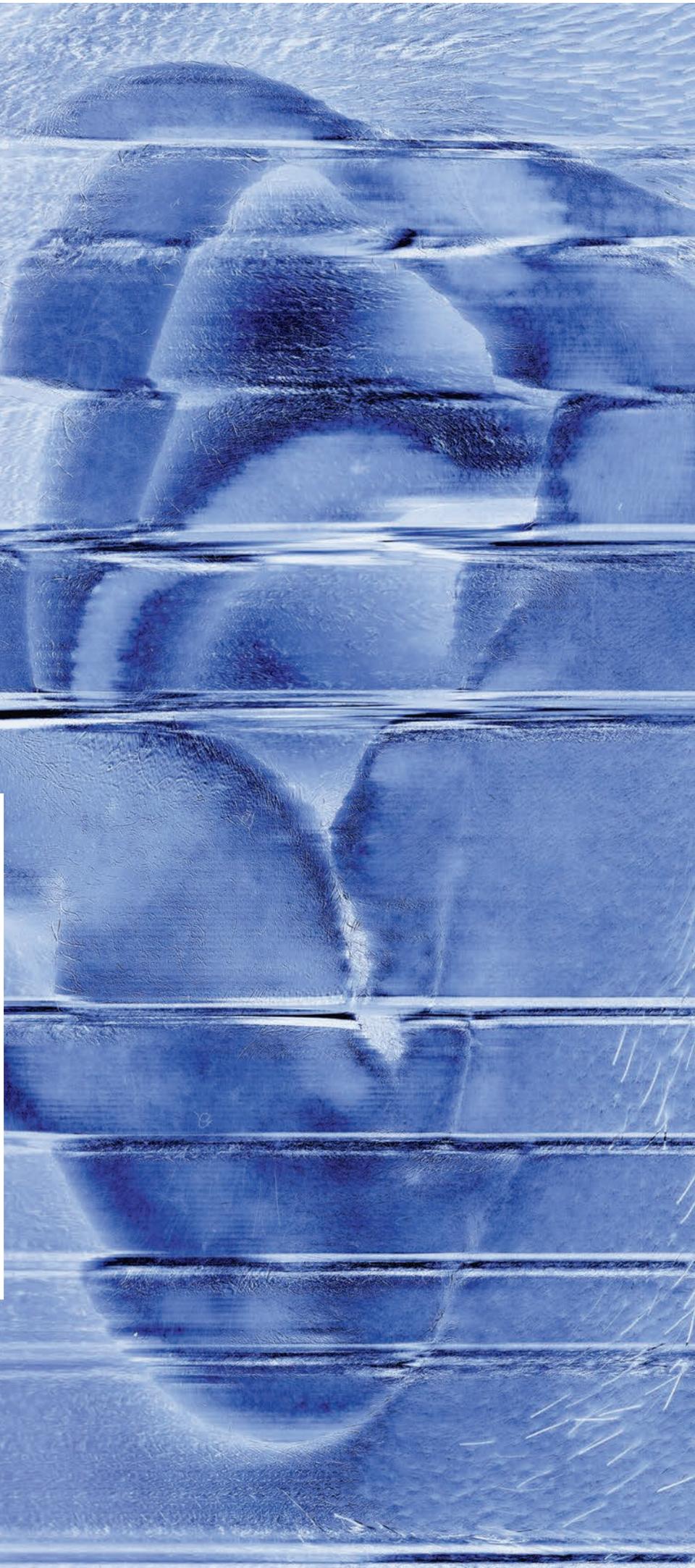


**RHNe**

Réseau  
Hospitalier  
Neuchâtelois

## Rapport d'activité 2019

Le Réseau hospitalier neuchâtelois et le Musée des beaux-arts du Locle ont noué un partenariat pour faire entrer l'art à l'hôpital. Pour cette première collaboration, le MBAL a proposé en 2019 une exposition inédite de photographies de Benoît Jeannet. Dans la série Corps matière, reprise pour illustrer ce rapport d'activité, l'artiste neuchâtelois met en évidence le lien entre le corps physique, l'enveloppe charnelle d'une part et d'autre part l'esprit, l'âme qui l'habite. A travers des sculptures photographiques inspirées d'images issues de l'imagerie médicale, dans un dialogue entre la science, la philosophie et l'art, l'artiste souhaite créer chez le visiteur une réflexion sur sa propre existence physique et psychique.



# Sommaire

Message du président du conseil d'administration	4
Organes dirigeants du Réseau hospitalier neuchâtelois	
- conseil d'administration	6
- comité de direction	8
Entretien bilan 2019: le regard de Muriel Desaulles, directrice générale	10
Faits marquants en 2019	12
Le RHNe en quelques chiffres	13
Activité	14
Capital humain	18
Qualité	24
Finances	28

UNE PUBLICATION DE  
L'HÔPITAL NEUCHATELOIS  
Muriel Desaulles  
Directrice générale

Pierre-Emmanuel Buss  
Chargé de communication

GRAPHISME  
additive, Aline Jeanneret  
Corcelles NE

PHOTOGRAPHIES  
Guillaume Perret  
Cormondrèche  
Benoît Jeannet

## Message du président du conseil d'administration



### Quelle que soit la structure, l'engagement demeure

Cette année 2019 a été marquée par de nombreux bouleversements au sein de notre établissement, mais a aussi permis aux professionnels de l'hôpital de donner le meilleur d'eux-mêmes pour garantir la continuité et la qualité des prestations offertes aux patients de notre canton.

L'adoption de la LRHNe a engendré un renouvellement complet à l'échelon de la conduite stratégique, avec entrée en fonction d'un conseil d'administration largement représentatif de 9 membres, tous nouveaux, le 1er novembre. Celui-ci a rapidement pris ses marques, dans un état d'esprit positif marqué par le respect et l'enthousiasme. Fidèle à sa mission, le conseil sortant a assuré la gestion des affaires jusqu'à son dernier jour, permettant une transition sans faille: qu'il en soit vivement remercié.

Grâce à un comité de direction routinier et performant, l'application d'une stratégie clinique cohérente a pu être poursuivie. Un pôle d'activité chirurgicale ambulatoire a été mis en œuvre à La Chaux-de-Fonds, avec développement d'une filière orthopédique étendue sur ce même emplacement. Nos équipes médico-soignantes font preuve d'une grande souplesse, la majorité de leurs membres travaillant sur plusieurs sites. Les patients sont eux aussi sollicités afin d'être traités sur le lieu le plus adéquat par rapport à leur pathologie: ceci a été très bien compris et ne soulève pas d'opposition particulière.

Au niveau des comptes, ce rapport 2019 est porteur d'une bonne nouvelle. Pour la première fois depuis plusieurs années, le résultat est positif, récompensant les nombreux efforts de rationalisation consentis. Particulièrement,

le nouveau modèle de dimensionnement du dispositif stationnaire a permis une meilleure adéquation de nos ressources en personnel: les dotations se font par patient plutôt que par lit, les salles d'opération sont mises à disposition selon les besoins réels. Des tableaux de bord de suivi sont produits régulièrement, permettant de procéder aux adaptations nécessaires.

Suivant la tendance observée dans le reste du pays mais de manière plus marquée, notre activité a augmenté aussi bien dans le secteur ambulatoire que dans le domaine stationnaire, et cela sur tous les sites. Nous le comprenons comme une marque de confiance de la part de nos patients ainsi que des médecins référents, qui nous motive à améliorer encore la qualité de notre offre. Dans un contexte de structures tarifaires ne permettant souvent pas de couvrir les coûts et devant tenir compte d'une baisse constante des prestations d'intérêt général accordées par l'Etat, cette activité soutenue nous a permis de présenter un exercice 2019 très favorable. Ceci représente une base saine en vue du nécessaire rattrapage d'investissements ces prochaines années.

Pour 2020, nous pensons pouvoir garder le cap, grâce surtout à l'esprit entrepreneurial et positif de nos équipes médico-soignantes, toujours enclines à se surpasser. Les directions de site entre-temps désignées vont pouvoir se mettre en place. Bien sûr, la pandémie Covid-19 apparue à la fin de l'hiver est venue perturber complètement nos planifications. Elle représente un immense défi pour notre institution, magnifiquement relevé par tous les employés du RHNe. L'interdiction d'activité élective pendant 6 semaines ne sera probablement pas compensée par le surcroît de cas lourds aux soins intensifs. Mais l'enseignement humain de cette période est immense. Le comité de direction intérimaire, encore en fonction avant le déploiement du collège des directions, a planifié, siégé, coordonné, dirigé, communiqué tous les jours. Dans ce climat de confiance, chaque collaboratrice, chaque collaborateur s'est consacré corps et âme à sa mission: celles et ceux qui sont en première ligne ont souverainement maîtrisé la tâche, indépendamment de la forme de l'organigramme. Dans l'urgence, ce sont les personnes qui font la différence, et toutes ces personnes méritent la gratitude de tout un canton.

Forts de cette expérience, nous avons consolidé nos liens avec les autorités sanitaires de l'Etat. L'hôpital public, pilier incontesté du système de santé en toutes circonstances, a gagné en visibilité et en crédibilité. L'année 2020 nous réserve encore beaucoup d'inconnues, mais nous sommes maintenant suffisamment solides pour affronter sereinement l'épopée passionnante de ce futur proche.

Dr Pierre-François Cuénoud  
Président du conseil d'administration  
Réseau hospitalier neuchâtelois



### **M. Pierre-François Cuénoud, président**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Pierre-François Cuénoud est spécialisé en chirurgie viscérale et vasculaire. Il bénéficie d'une riche expérience en qualité de directeur médical, notamment du Centre Hospitalier de Bienne (de 2016 à 2018) et précédemment du Centre Hospitalier du Valais Romand où il a aussi été membre de la direction générale de l'Hôpital du Valais (de 2012 à 2015). Médecin-chef de la chirurgie à Sion pendant deux décennies, il a également été chargé de cours à la Faculté de biologie et de médecine à l'Université de Lausanne et a été médecin associé au Service de chirurgie du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV). Il s'est fortement engagé dans différentes associations et fédérations du secteur de la santé (hôpitaux, médecins, patients) ainsi qu'au sein d'organisations et comités de pilotage dans le domaine tarifaire (SwissDRG, TARMED).

### **M. Laurent Exquis, vice-président**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Laurent Exquis a exercé en qualité d'administrateur aux Hôpitaux universitaires de Genève et comme directeur général de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et de l'Hôpital intercantonal de la Broye. Il dispose également d'une

grande expérience en santé publique et en économie de la santé grâce à ses activités de consultant, à la direction de la santé publique du canton de Genève ou de la mise en œuvre de projets communautaires. Il est titulaire d'un Master ès Sciences en économie politique et d'un diplôme fédéral d'expert en gestion hospitalière.

### **M. Hughes Chantraine, administrateur**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Hughes Chantraine est médecin dentiste, il a fait ses études à la Faculté de médecine de Genève. Il y a poursuivi sa formation au Département de chirurgie buccale et de stomatologie. Il exerce comme médecin dentiste indépendant en cabinet privé à La Chaux-de-Fonds. Outre ses fonctions médicales, Hughes Chantraine a été Député au Grand Conseil sur trois législatures où il a siégé à la Commission Santé et à la Commission des Finances, il est conseiller général à La Chaux de Fonds.

### **Mme Rachel Christinat, administratrice**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Rachel Christinat, docteure en droit, est avocate associée à l'étude Schaller & Associés. Elle mène en parallèle une activité académique en tant que maître-assistante



à l'Université de Neuchâtel. Comme elle voue un intérêt particulier au droit de la santé, elle a orienté ses travaux principalement dans ce domaine et travaille à l'Institut de droit de la santé de l'Université depuis 2011. Elle a donné différentes conférences et enseigne régulièrement dans les formations qu'offre l'Institut. Elle a également occupé un poste de juriste à temps partiel au Centre neuchâtelois de psychiatrie.

#### **M. Patrick Herrmann, administrateur**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019  
Patrick Herrmann est titulaire d'une Licence ès Lettres de l'Université de Neuchâtel. Il a été directeur du Lycée Blaise-Cendrars et président de la Conférences des directeurs de Lycées de Suisse romande et du Tessin. Il siège au Grand Conseil depuis 2006 et a contribué comme rapporteur de la Commission santé à la nouvelle loi RHNe.

#### **M. Armin Kapetanovic, administrateur**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019  
Pharmacien diplômé de l'Université de Lausanne, Armin Kapetanovic a exercé son métier alternativement en pharmacie d'officine et en pharmacie d'hôpital, avec une expérience clinique à l'HNE La Chrysalide. Député au Grand

Conseil depuis 2013, il a participé aux différents travaux liés au dossier hospitalier en intégrant notamment le groupe de travail H+H chargé par le Conseil d'Etat d'émettre une proposition de mise en œuvre de l'initiative de février 2017 ainsi que le groupe de travail de la commission santé qui a créé les bases de la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois.

#### **Mme Sonia Pellegrini, administratrice**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019  
Sonia Pellegrini est spécialiste en économie de la santé. En tant que responsable de domaines et directrice suppléante de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), elle dispose d'une solide expertise du système suisse de santé et des évolutions en cours dans les secteurs des hôpitaux et des soins aux personnes âgées. Après son doctorat à l'Université de Neuchâtel, elle a été économiste auprès de l'Office fédéral de l'environnement, puis cheffe de projets scientifiques à la Haute école bernoise et a rejoint l'Obsan en 2011.

#### **M. Stefano Ponta, administrateur**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019  
M. Stefano Ponta est directeur financier et ressources chez Chocolats Camille Bloch SA à Courtelary. Après avoir effectué ses études en gestion d'entreprise et en statistiques à l'Université de Neuchâtel, il a débuté sa carrière au sein de KPMG, société d'audit et de services financier, et il a pris la direction du siège de Neuchâtel de 1998 à 2008. Ensuite, il a acquis une expérience de plus de 10 ans dans des fonctions de direction dans le domaine financier et informatique. Avec une solide connaissance du domaine de la prévoyance, il siège au conseil d'administration de la Caisse Cantonale d'assurance populaire à Neuchâtel.

#### **M. Dr Hans-Beat Ris, administrateur**

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019.  
Le Pr Hans Beat Ris est spécialiste FMH en chirurgie ainsi qu'en chirurgie vasculaire et thoracique. Après des études de médecine et un Privat-docent obtenus à l'Université de Berne, il a mené une riche carrière clinique et académique. Il a obtenu des fellowship aux Etats-Unis, notamment au Massachusetts General Hospital de Boston et au Memorial Sloan-Kettering Cancer Center à New York et plusieurs bourses de recherche du Fonds National Suisse. Il a ensuite été Professeur titulaire et chef de la division de chirurgie thoracique de l'Université de Berne puis, dès 1999, Professeur ordinaire et chef du service de chirurgie thoracique et vasculaire et transplantation pulmonaire du CHUV. Sous son égide comme président de la Société suisse de chirurgie thoracique, la chirurgie thoracique a été reconnue comme spécialité FMH à part entière. Il a fondé l'Institut sino-suisse de chirurgie thoracique et de transplantation pulmonaire et, conjointement avec Pr Triponez des HUG, le Centre Universitaire Romand de Chirurgie Thoracique.

Les membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'Etat.



**Muriel DESAULLES**  
Directrice générale ad intérim

Muriel Desaulles travaille dans les hôpitaux neuchâtelois depuis plus de 25 ans. Depuis le 1er novembre 2018, elle occupe la fonction de directrice générale ad intérim. Au bénéfice d'une licence en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, elle a occupé les fonctions de directrice administrative et logistique des hôpitaux des Cadolles-Pourtalès entre 1997 et 2006, de chargée de communication de l'HNE de 2006 à 2007 avant d'être nommée secrétaire générale. Membre du comité de direction depuis 2017, elle est notamment en charge de la coordination des conventions avec les hôpitaux universitaires et représente le RHNe à la commission faitière de la CCT Santé 21.

Secrétariat général / communication  
**Pierre-Emmanuel Buss**



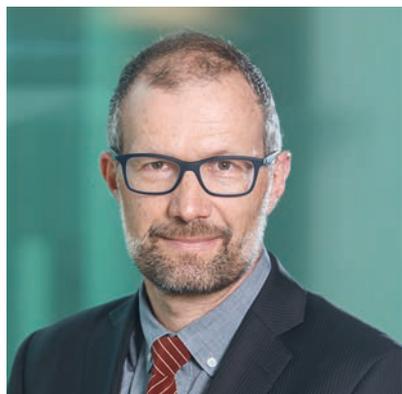
**Olivier PLACHTA**  
Directeur médical

Olivier Plachta est entré en fonction le 1er novembre 2017. Ancien directeur général de GSMN-Neuchâtel, qui regroupe l'Hôpital de la Providence et la Clinique Montbrillant, il dispose d'une expérience de plus de 10 ans dans différentes fonctions dans le domaine hospitalier et médical. Depuis le 1er novembre 2018, il exerce également la fonction de directeur général adjoint. Après l'obtention de son diplôme fédéral en médecine humaine à l'Université de Lausanne en 2004, il a acquis une expérience clinique à l'HNE avant des expériences administratives au sein de l'Office des hôpitaux du canton de Neuchâtel, de l'office fédéral de la statistique et de Swissmedic. Il a ensuite pris la fonction de directeur général de GSMN-Neuchâtel en 2013. Il est également au bénéfice d'un master en politique et gestion des établissements de santé obtenu à l'université de Lausanne en 2010.



**Sandra JEANNERET**  
Directrice des soins

Sandra Jeanneret occupe la fonction de directrice des soins depuis la création de l'Hôpital neuchâtelois, en juillet 2006. Elle est au bénéfice d'un diplôme d'Etat d'infirmière, d'un certificat de responsable qualité, d'un brevet fédéral de spécialiste en gestion hospitalière et d'un diplôme fédéral d'experte en gestion hospitalière. Infirmière puis ICUS, elle a occupé la fonction de déléguée qualité à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Depuis novembre 2017, elle siège au sein du comité de la faitière des hôpitaux H+ en tant que représentante de Swiss Nurse Leaders.



**Christian DECURNEX**  
Directeur logistique

Christian Decurnex est entré en fonction le 1er janvier 2017. Il a effectué des études à Genève (diplôme d'ingénieur ETS), Paris (diplôme d'études approfondies en physique) et à l'EPFL à Lausanne (Doctorat ès sciences techniques). Au bénéfice de plus de 25 ans d'expérience dans différents secteurs d'activité, il a occupé plusieurs postes à responsabilité dans l'industrie électrique et nucléaire suisse, des centres de recherche internationaux, une société de conseil en stratégie et organisation, des services industriels et dans la santé. Il a été directeur d'exploitation des HUG entre 2010 et 2014.



**Gérald BRANDT**  
Directeur des  
ressources humaines

Gérald Brandt est entré en fonction le 1er septembre 2018. Il a succédé à Véronique Demeuse, qui a quitté ses fonctions le 30 août 2018. Ce Loclois d'origine dispose d'une grande expérience du monde hospitalier. Il a notamment été chef du département des ressources humaines de l'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC) et directeur des ressources humaines de l'Hôpital fribourgeois, des établissements également organisés sur plusieurs sites. Il est, entre autres, titulaire du diplôme fédéral de responsable RH, ainsi que d'un MAS en Human capital management.



**Léonard BLATTI**  
Directeur des finances

Léonard Blatti est entré en fonction le 1er septembre 2018. Il a succédé à Julien Heider, qui a quitté ses fonctions le 31 mai. Avant de rejoindre l'HNE, Léonard Blatti était adjoint au chef de service de la santé publique et chef de l'office des hôpitaux et des institutions psychiatriques de l'Etat de Neuchâtel. Il est licencié en sciences économiques de la HEC Lausanne. Il dispose d'un master en «Health economics and management» obtenu à l'Université de Lausanne.

## Entretien bilan 2019: le regard de Muriel Desaulles, directrice générale ad intérim



### «Ce bénéfice est une victoire d'étape»

Cet automne, Muriel Desaulles deviendra directrice du site de RHNe-Pourtalès, dans le cadre de la mise en application de la Loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe). Elle connaît bien la maison, elle qui est directrice ad intérim de l'Hôpital neuchâtelois depuis le 1er novembre 2018 et ancienne secrétaire générale de l'institution. Elle se réjouit du bénéfice de 2,9 millions de francs affiché par les comptes 2019, mais insiste sur les difficultés à venir auxquelles va venir s'ajouter l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'exercice 2020.

#### - Quel bilan tirez-vous de l'année 2019?

- Avec le budget 2019, l'Hôpital neuchâtelois, devenu Réseau hospitalier neuchâtelois le 1er novembre 2019, s'est projeté dans un résultat financier positif pour la première fois depuis 2013. Les comptes confirment ce bon résultat puisqu'ils présentent un résultat ordinaire bénéficiaire de près de 3 millions de francs. Ce résultat s'explique par l'attention toute particulière qu'a portée le comité de direction à l'amélioration de l'efficacité et à son suivi pied à pied, ainsi que par le développement de l'activité, tant ambulatoire que stationnaire, qui se traduit par des recettes liées aux patients supérieures à celles de 2018 de 24 millions (8.7%), pour des charges directement liées à l'activité en hausse de moins de 16 millions (4.7%).

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été atteint malgré la diminution de la subvention au titre de prestations d'intérêt général (PIG) versées par le canton (3 millions), l'augmentation des cotisations à Prévoyance.ne (1,1 million) et l'octroi des échelons prévus par la CCT Santé 21 (1,5 million), ce dans le contexte du passage de l'HNE au RHNe.

Rien n'est toutefois acquis: cette victoire est une victoire d'étape. La pression restera très forte ces prochaines années; l'épidémie de COVID-19 aura elle aussi un impact très important sur nos finances. Pour l'exercice 2020, le manque à gagner se chiffrera en millions.

**- Le changement de raison sociale a été un événement marquant de l'année. Comment l'avez-vous vécu?**

- Le passage de l'HNE au RHNe, accompagné par un renouvellement complet du conseil d'administration, constitue effectivement un événement important. Tout a été mis en œuvre par la direction pour permettre une transition en douceur pour les équipes et faciliter l'entrée en fonction du nouveau conseil d'administration. Ce dernier a, en particulier, été nanti dès son entrée en fonction de propositions de nouvelle identité visuelle et de réglementation interne formalisant le fonctionnement du conseil d'administration et du collège des directions selon le nouveau cadre légal. L'essentiel de l'année s'est toutefois déroulé sous l'égide de l'HNE et de son conseil d'administration, qui a soutenu le nouveau modèle d'adaptation des ressources à l'activité et les projets de développement proposés, qui sont de manière prépondérante à l'origine du bon résultat financier 2019.

**- Vous avez été nommée par le conseil d'administration comme directrice du site de Pourtalès, et Claire Charmet prendra la tête du site de La Chaux-de-Fonds. Comment envisagez-vous ce changement de fonction?**

- Je me réjouis de la confiance qui m'est faite par le conseil d'administration et suis prête à mettre mon vécu hospitalier au service de la mise en œuvre du RHNe et de sa direction collégiale. Cela représente un modèle inédit, qui laisse place à une certaine créativité. Deux directions de sites permettront le retour à un management plus axé sur la proximité, notion dans laquelle je me retrouve entièrement. Je suis ravie de pouvoir bientôt confronter ma vision à celle de ma collègue des Montagnes, dans une saine émulation et dans l'intérêt du réseau. Cela restera invariablement mon objectif.

**- Le passage de l'HNE vers le RHNe n'a pas empêché de très nombreux projets d'aboutir. Quels sont ceux que vous reprenez tout particulièrement?**

- Malgré les incertitudes, l'hôpital a continué à fonctionner, avec une activité très soutenue et de très nombreux projets, grâce à l'engagement sans faille des cadres et des collaborateurs de l'institution. Je profite de les remercier chaleureusement pour leur engagement et plus particulièrement encore les membres du comité de direction, qui ont donné d'eux-mêmes sans compter dans un contexte compliqué.

Parmi les importantes réalisations de l'année, on peut citer la mise en service de l'IRM du site de La Chaux-de-Fonds, le besoin ayant été enfin admis par le canton; le développement de la chirurgie sur ce même site et l'ouverture d'une unité dédiée à l'activité ambulatoire; le déploiement d'une équipe mobile de gériatrie et soins palliatifs; la certification européenne de notre Stroke unit et l'obtention en première suisse du label «Fair on pay», attestant de la garantie de l'égalité salariale. L'entrée en fonction de cadres médicaux de haut vol, intervenue en 2019 ou planifiée en 2020, confirme l'attractivité du RHNe et nous réjouit tout particulièrement.

**- Quels seront à votre sens les grands défis du RHNe ces prochaines années?**

- Il y aura bien sûr la mise en œuvre du RHNe, qui implique des adaptations conséquentes et de réponses à des questions sensibles (comme celles du bloc opératoire H24 à La Chaux-de-Fonds et de la localisation de l'unité de soins palliatifs). Sinon, les défis resteront les mêmes qu'aujourd'hui, soit ceux d'un hôpital public non universitaire qui doit maintenir son attractivité pour les professionnels de la santé à travers des conditions de travail favorables et des perspectives d'évolution. Ces professionnels sont indispensables au maintien et au développement d'une offre de soins motivante et en adéquation avec les besoins de la population, en complémentarité avec les « grands frères » universitaires et dans un contexte qui oscille entre complémentarité et concurrence avec nos partenaires privés. Les défis financiers sont bien évidemment liés à ces derniers, dans un contexte de baisse des PIG et de pression des assureurs maladie sur les tarifs notamment. Toute la réflexion autour de la mise sur pied du RHNe a porté sur les soins aigus. Il faudra aussi dessiner rapidement le contour de la réadaptation de demain. C'est un défi déterminant à lancer sans tarder.

**FÉVRIER** \* La nouvelle politique du personnel remplace la politique de 2012. Réalisée en tenant principalement compte des résultats issus de la dernière enquête de satisfaction, elle vise deux objectifs principaux, à savoir positionner l'hôpital cantonal sur le marché du travail de la santé pour lui garantir, en tout temps, l'adéquation de son capital humain avec les contraintes du milieu de la santé.

**MARS** \* Initié en 2014, le projet Stoblock 2 avait pour objectif d'informatiser la partie gestion et facturation du matériel des blocs opératoires. Le bilan tiré par le comité de direction est extrêmement positif: il a permis d'améliorer en profondeur le fonctionnement des blocs avec une rationalisation du fonctionnement.

**AVRIL** \* Le résultat ordinaire des comptes 2018 est à l'équilibre avec un déficit de 219'000 francs, ce qui représente 0,06% des charges d'exploitation. Ce résultat est notablement meilleur que la cible budgétaire, qui prévoyait un déficit de 5.5 millions.

**AOÛT** \* Livré le 2 juillet avec le concours d'une grue, le nouvel IRM du site de La Chaux-de-Fonds est mis en exploitation à la mi-août. Le projet représente un investissement global de 3,5 millions de francs, soit 1,9 million pour l'acquisition d'un IRM de 3 Tesla (3T) et la cage de Faraday et 1,6 million pour les travaux réalisés au sein du périmètre de la médecine nucléaire. Cet investissement vient encore renforcer l'activité du site des Montagnes.

**SEPTEMBRE** \* Avec l'obtention de la certification «Fair-ON-Pay», l'HNE devient le premier hôpital de Suisse qui garantit à ses collaboratrices et collaborateurs l'égalité salariale. Cette certification valide l'orientation prise dans le cadre de la politique du personnel de l'institution. Elle vise à proposer des conditions d'engagement attractives et compétitives et à agir sur les coûts de fonctionnement et la gestion de la masse salariale.

#### Nomination du CA du RHNe

Le Conseil d'Etat nomme les membres du futur conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), avec entrée en fonction le 1er novembre prochain. Le nouveau conseil sera composé de neuf membres. Il sera présidé par le Dr Pierre-François Cuénoud, spécialisé en chirurgie viscérale et vasculaire.

**OCTOBRE** \* Au vu de l'augmentation de l'activité chirurgicale sur le site de la Chaux-de-Fonds, une unité ambulatoire de chirurgie ouvre ses portes au 5ème étage du site de La Chaux-de-Fonds dès le lundi 4 novembre 2019. Les 12 lits ambulatoires, contigus aux pré hospitalisations, seront ouverts les jours ouvrables du lundi au vendredi.

**NOVEMBRE** \* Le Département de gériatrie, réadaptation et soins palliatifs (DGRSP) déploie une équipe mobile intra-hospitalière de gériatrie et soins palliatifs. Au vu du vieillissement de la population et de la complexité croissante des situations de soins, cette mission innovante de gériatrie et de soins palliatifs permettra notamment d'optimiser l'orientation et la prise en soins gériatrique et/ou palliative du patient par sa détection précoce.

L'unité cérébrovasculaire (Stroke unit) du RHNe est la première de Suisse à obtenir le label de qualité de l'ESO, pour European Stroke Organisation. L'ESO est une société européenne des chercheurs et des médecins spécialisés dans le domaine de l'AVC et des sociétés cérébrovasculaires nationales. L'Hôpital universitaire de Bâle a obtenu ce label en 2017, mais pour son Stroke center.

**DÉCEMBRE** \* Le budget 2020 prévoit de rester à l'équilibre financier avec un bénéfice de 66'000 francs. Cet objectif passe par une amélioration de l'efficacité de près de 9 millions de francs par rapport à 2019. Ce résultat est le fruit d'une attractivité renforcée et des mesures prises ces dernières années pour améliorer l'efficacité de l'institution et la maîtrise des charges.

## Le RHNe en quelques chiffres

Le Réseau hospitalier neuchâtelois est l'hôpital public du canton de Neuchâtel. Il offre des prestations qui répondent aux besoins de la population du canton pour les soins aigus et la réadaptation.

**17'800**

**Hospitalisations de patients**

(17'300 en 2018)

**347**

**Millions de francs de budget d'exploitation en chiffres ronds**

(331 millions en 2018)

**4'832**

**Jours de formation pour les collaborateurs**

**2'761**

**Collaboratrices et collaborateurs**

(pour 1'995 EPT)

**44'935**

**Admissions aux urgences, soit 123 par jour en moyenne**

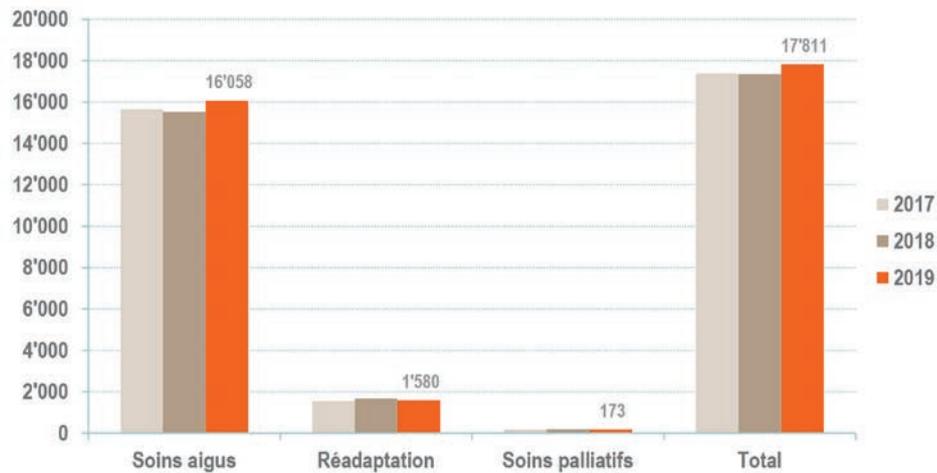
(44'200 en 2018)

# Activité





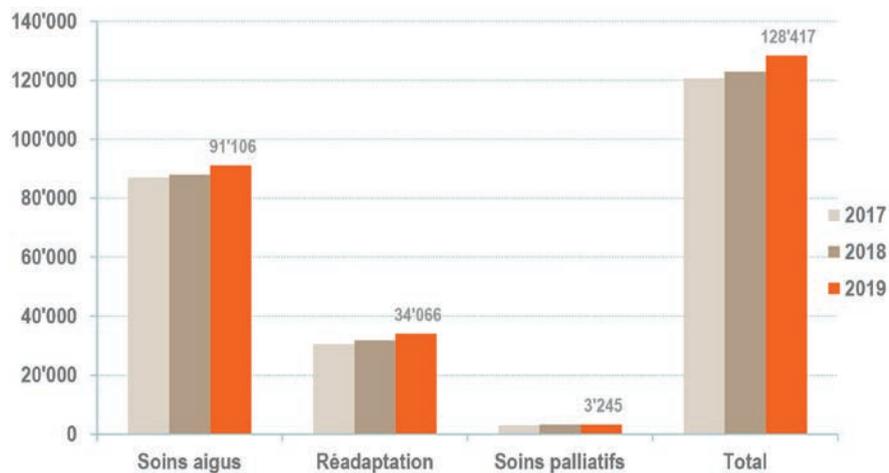
## Sorties



Globalement, le nombre de sorties de patients en 2019 est supérieur de 2.6% à celui de 2018.

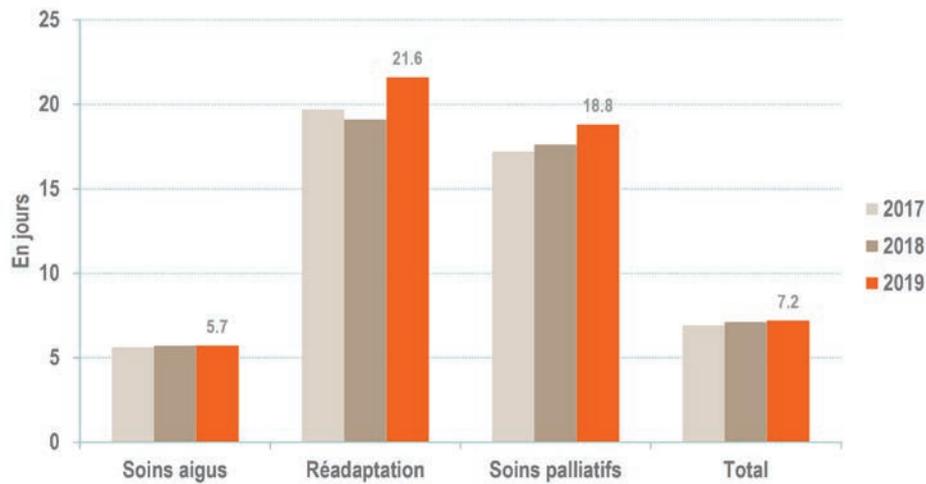
Les résultats sont contrastés entre soins aigus, qui enregistrent augmentation de 3.5% du nombre de sorties, et réadaptation, où le nombre de sorties est inférieur à celui de l'an dernier de 5%.

## Journées



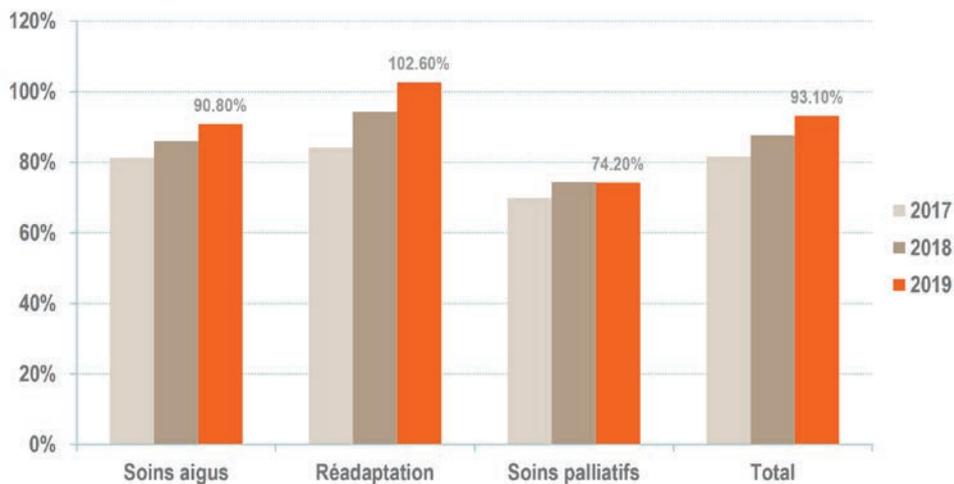
Le nombre de journées est en croissance par rapport à 2018 tant dans les soins aigus (+3.6%) qu'en réadaptation (+7.1%). Le nombre de journées en soins palliatifs est quant à lui superposable à celui de 2018.

## Durée moyenne de séjour



La durée moyenne des séjours hospitaliers est en très légère hausse par rapport à 2018, et ce tous secteurs confondus. La situation est contrastée entre les soins aigus, qui connaissent une DMS stable, et la réadaptation, qui connaît une hausse de 7.1%, avec un séjour moyen de 21.6 jours.

## Taux d'occupation des lits

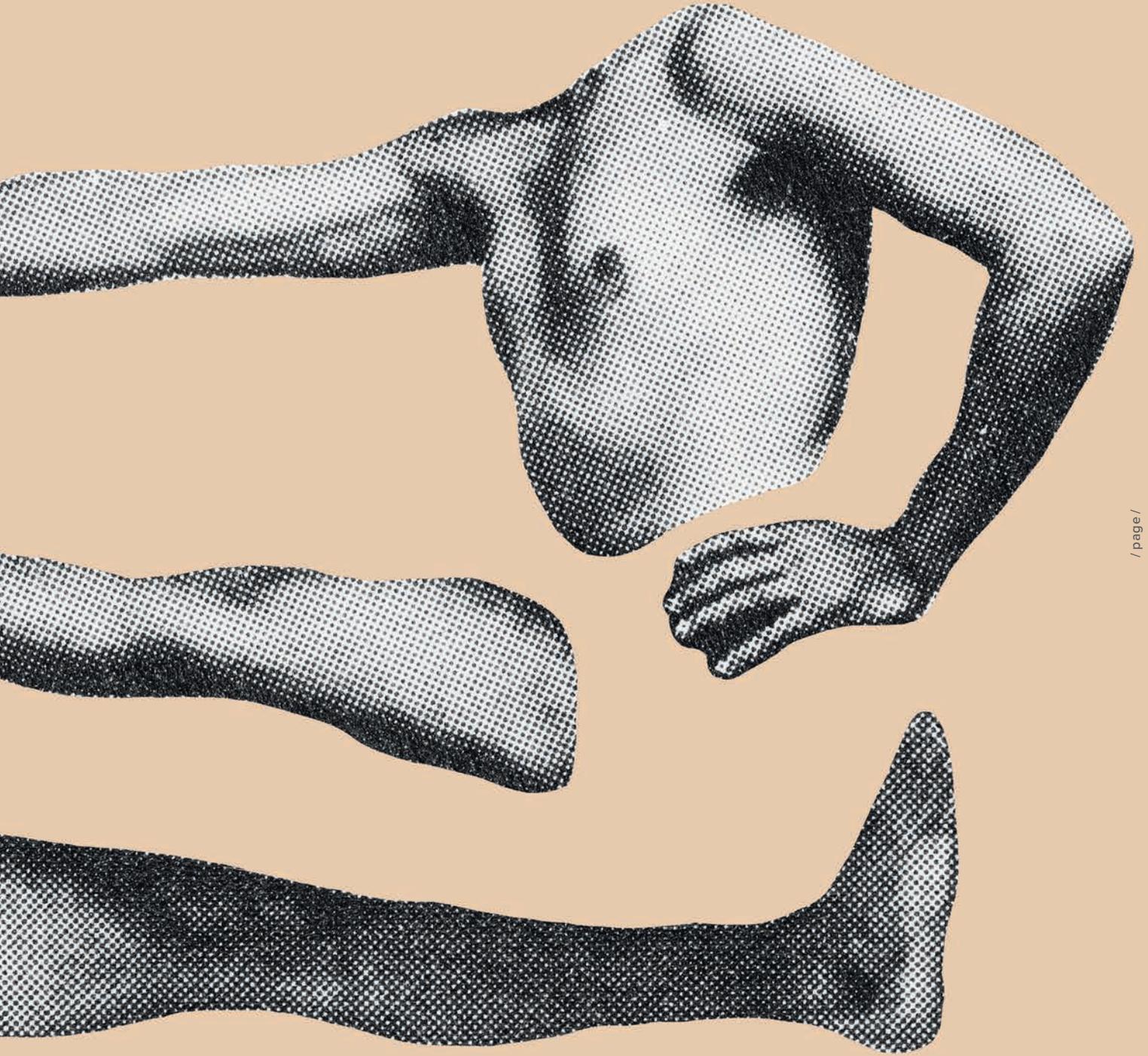


De manière globale, le taux d'occupation des lits du RHNe a connu une augmentation très significative par rapport aux deux années précédentes, avec un taux global de 93.1%.

Grâce à l'adaptation du dispositif aux variations de l'activité, l'occupation des lits de soins aigus et de réadaptation est désormais supérieure à la cible fixée par les assurances, qui est de 85% pour les soins aigus et de 90% pour la réadaptation, avec des taux de respectivement 90.8% et 102.6%.

# Capital humain





## Effectif moyen du personnel en 2019

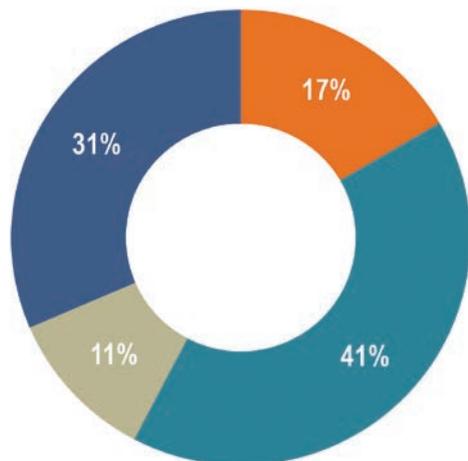
En équivalents plein-temps, l'Hôpital neuchâtelois dispose d'un effectif moyen de 1994.62 postes, répartis selon le tableau suivant. Ce dernier ne tient pas compte de la septantaine de médecins consultants qui sont intervenus à l'HNE tout au long de l'année.

Effectif moyen	2019	2018	2017
Groupes professionnels	EPT	EPT	EPT
Médecins cadres	101.06	97.35	88.63
Médecins hospitaliers	15.71	15.42	14.70
Médecin chef de clinique	51.56	49.13	46.68
Médecin assistant	150.32	144.56	143.35
Médecin stagiaire	12.51	13.85	15.74
<b>Médecins</b>	<b>331.16</b>	<b>320.31</b>	<b>309.10</b>
Infirmiers diplômés avec spécialisation	130.33	128.56	132.54
Infirmiers diplômés	470.37	455.50	447.82
Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC)	86	78.38	73.86
Personnel soignant avec fonction auxiliaire	58.01	53.48	57.34
Autre personnel soignant	29.75	34.98	39.68
Sage-femme	45.04	43.41	42.44
<b>Personnel soignant</b>	<b>819.50</b>	<b>794.31</b>	<b>793.68</b>
Technicien en salle d'opération	9.38	10.44	10.96
Technicien en radiologie médicale	52.57	55.64	58.94
Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC)	49.11	45.92	45.94
Fonction médico-technique avec formation académique	10.18	8.93	8.10
<b>Personnel médico-technique</b>	<b>121.24</b>	<b>120.93</b>	<b>123.94</b>
Physiothérapeute	50.15	44.98	44.69
Ergothérapeute	23.21	21.66	19.56
Diététicien	11.14	11.82	12.22
Logopédiste / orthophoniste	1.73	1.63	1.18
Neuropsychologue	8.16	7.72	7.15
Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC)	0.6	0.60	0.60
Autre thérapeute	0.15	0.15	0.19
<b>Personnel médico-thérapeutique</b>	<b>95.14</b>	<b>88.56</b>	<b>85.59</b>
Crèche*, animation, service social, liaison et orientation	10.69	40.47	46.99
Personnel de maison	254.92	267.07	275.52
Services logistiques et techniques	61.13	57.92	56.50
Personnel administratif	300.84	290.87	294.82
<b>Autres fonctions</b>	<b>627.58</b>	<b>656.33</b>	<b>673.83</b>
<b>Total</b>	<b>1'994.62</b>	<b>1'980.44</b>	<b>1'986.14</b>

Chiffres statistique OFS: effectif moyen incluant le personnel titulaire mensualisé (excluant le personnel à l'heure, les stagiaires non rémunérés, les remplaçants, civilistes, ORP et intérimaires)

\* non relevant pour 2019, crèche externalisée

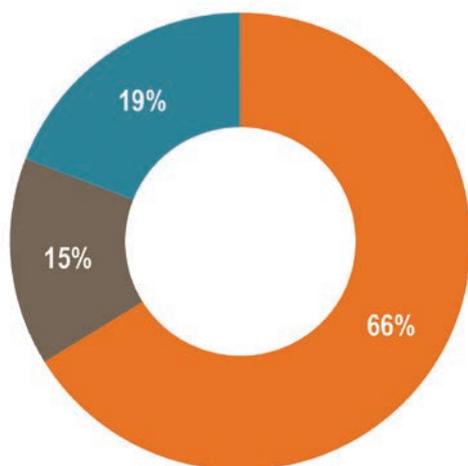
## Personnel par type de fonction



■ Médecins ■ Soignants ■ Paramédicaux ■ Autres fonctions

Au 31 décembre 2019, le personnel en lien direct avec les patients (médecins, soignants et paramédicaux) représente plus des deux tiers des collaborateurs.

## Personnel par région de domicile



■ Canton de Neuchâtel ■ Autre canton suisse ■ Etranger

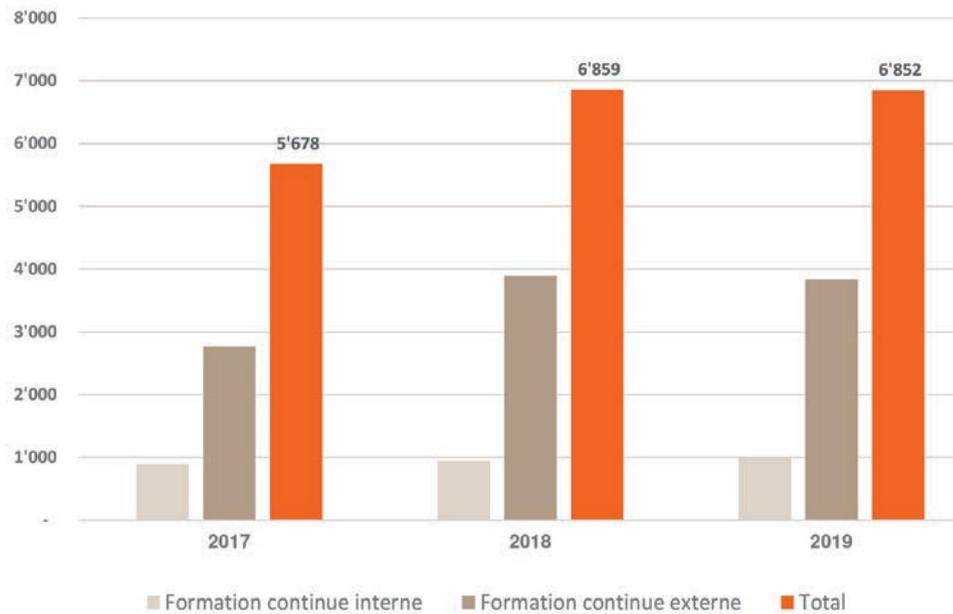
Au 31 décembre 2019, les collaboratrices et collaborateurs du RHNe sont en grande majorité domiciliés dans le canton de Neuchâtel (66%).

Les collaborateurs domiciliés dans d'autres cantons, souvent limitrophes, représentent, quant à eux, 15% de l'effectif.

Le personnel frontalier représente 19% des effectifs en moyenne, avec des disparités sensibles entre les sites, en fonction de leur proximité avec la frontière.

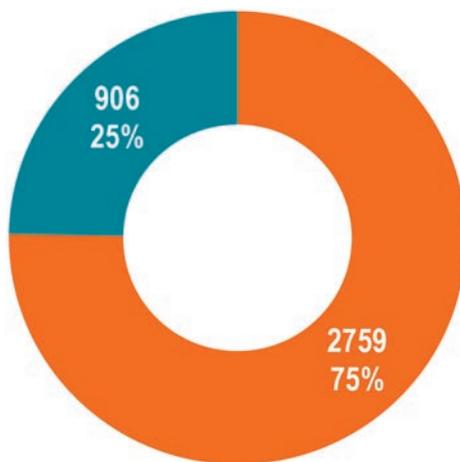
A qualifications et compétences égales, préférence est donnée à une personne domiciliée dans le canton.

## Nombre de jours de formation en 2019



## Répartition de la formation continue

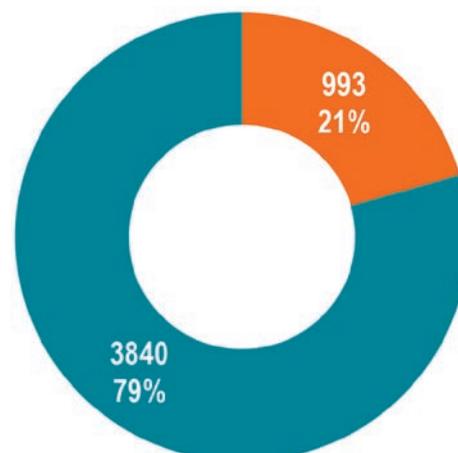
### En nombre de participations



Les formations dispensées à l'interne représentent le 25% des formations et le 21% des journées de formation. Leur durée moyenne est de l'ordre d'une demi-journée alors qu'elle est de l'ordre de 4 jours pour les formations externes.

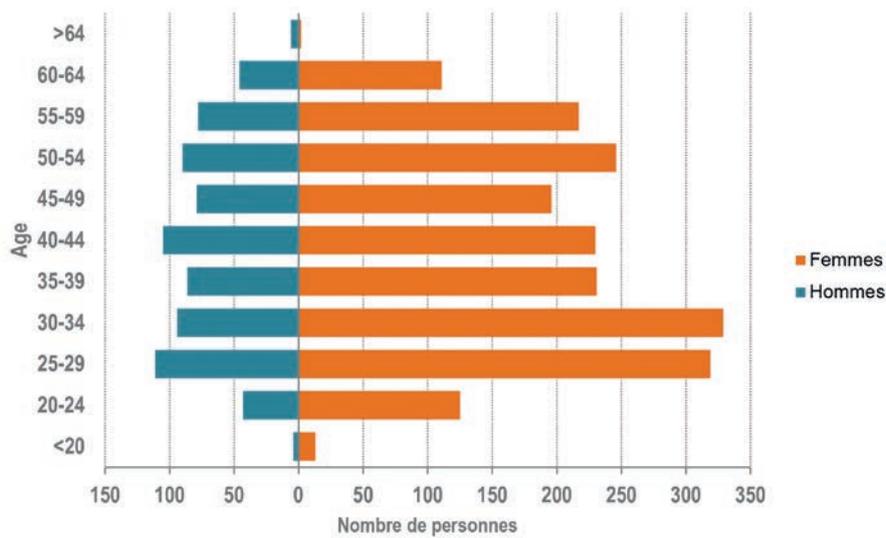
Le nombre de jours de formations dispensés en 2019 est stable par rapport à 2018.

### En nombre de jours de formation



■ Interne ■ Externe

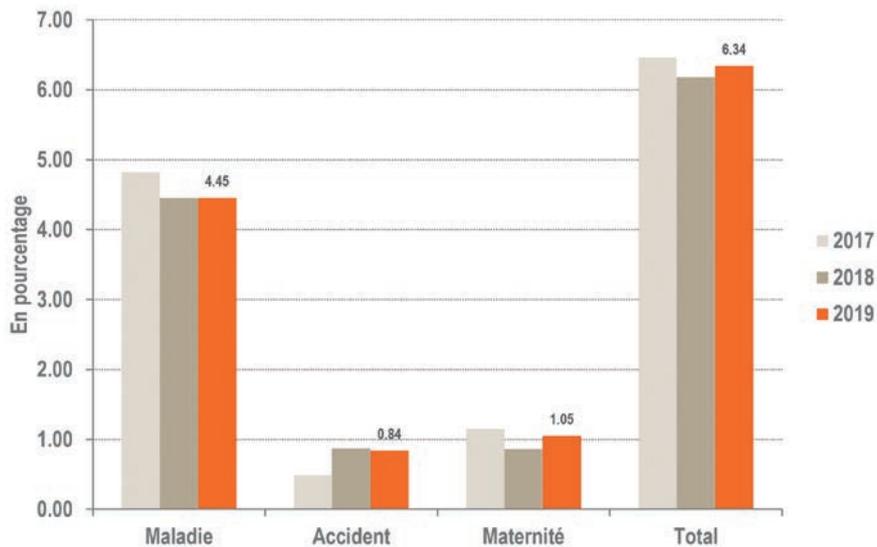
## Pyramide des âges



Le RHNe, c'est au 31 décembre 2019 une mosaïque de 2'761 collaboratrices et collaborateurs, représentant plus de 50 nationalités. 2'019 femmes et 742 hommes ont oeuvré au quotidien pour la prise en charge des patients, de manière directe ou indirecte.

Le monde hospitalier est un monde avant tout féminin (73%) et jeune (près de la moitié des collaborateurs a moins de 40 ans, sans tenir compte des étudiants et stagiaires).

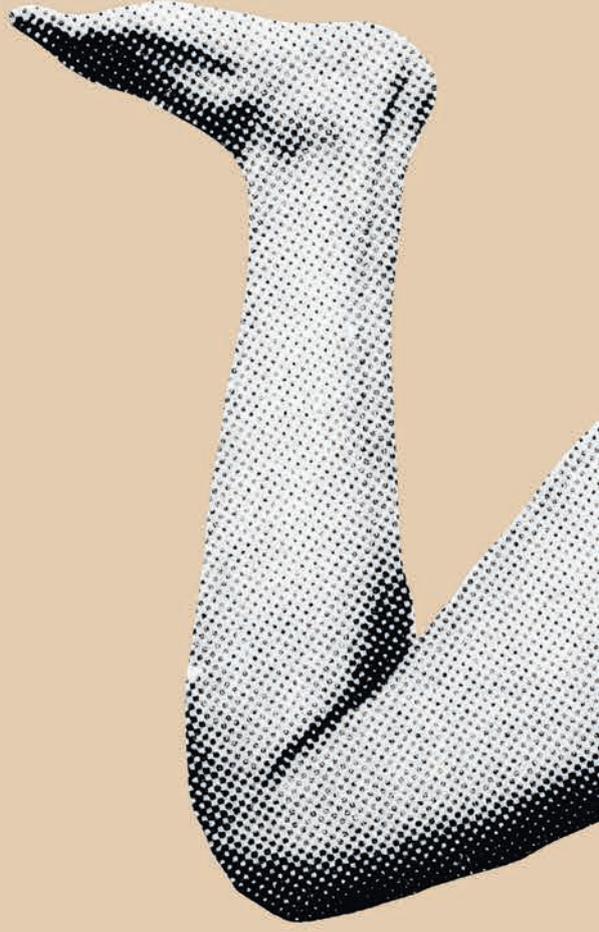
## Absences du personnel par nature

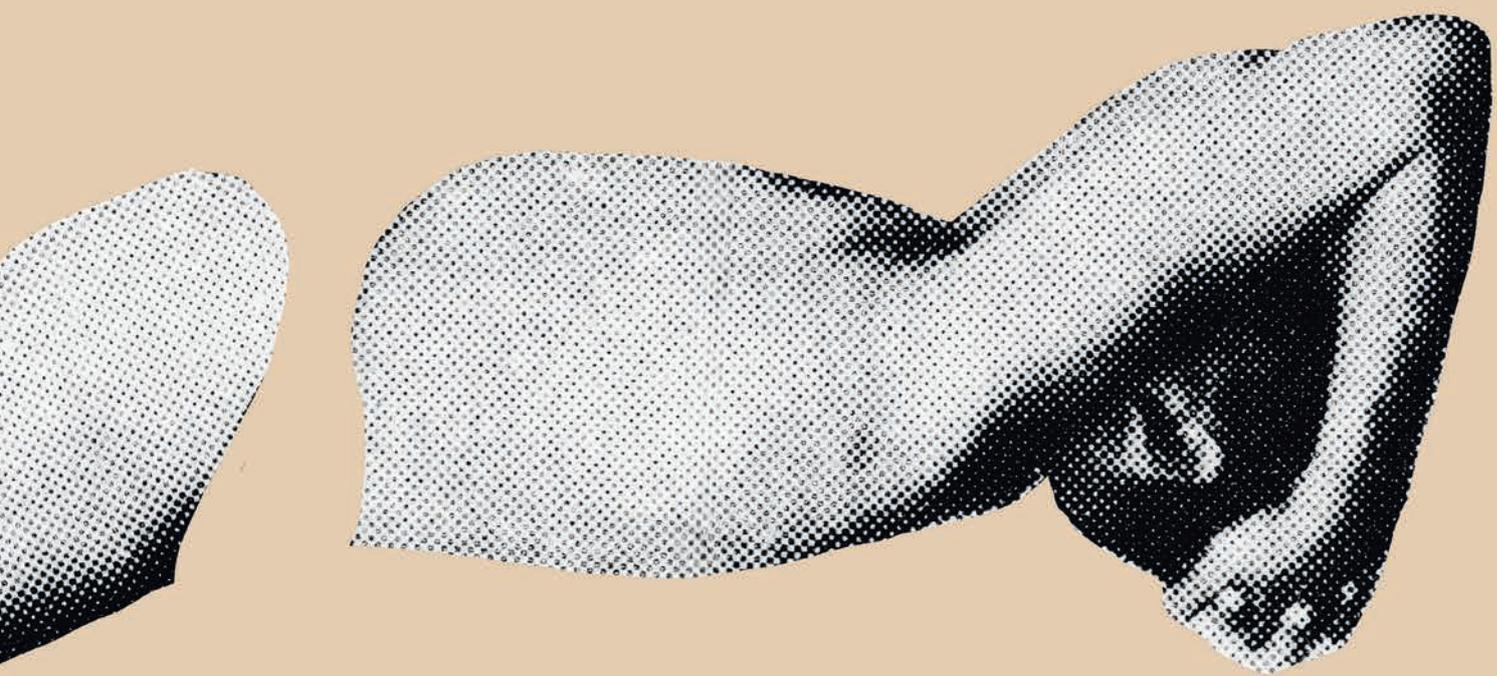


Le taux d'absences - toutes natures confondues - a été de 6.34% en 2019, en légère hausse par rapport à 2018, principalement en raison d'une augmentation de congés maternité. Les absences pour raisons de maladies et accidents étant stables.

Même si ce taux est comparativement raisonnable, un effort supplémentaire sera porté sur la prévention des absences.

# Qualité



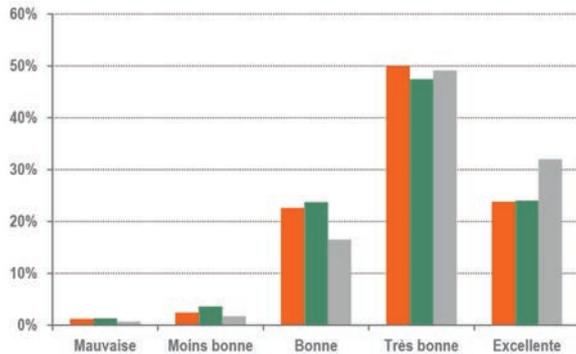


# Satisfaction des patients hospitalisés

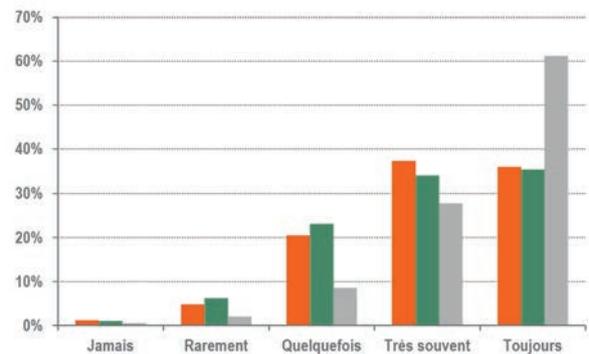
La satisfaction des patients hospitalisés est évaluée au niveau national depuis 2011 pour les soins aigus et 2013 pour la réadaptation, au moyen de questionnaires élaborés par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et cliniques (ANQ). Les indicateurs concernant le RHNe sont mis en regard de la moyenne suisse dans les tableaux ci-après.

## Résultats 2019 pour les soins aigus

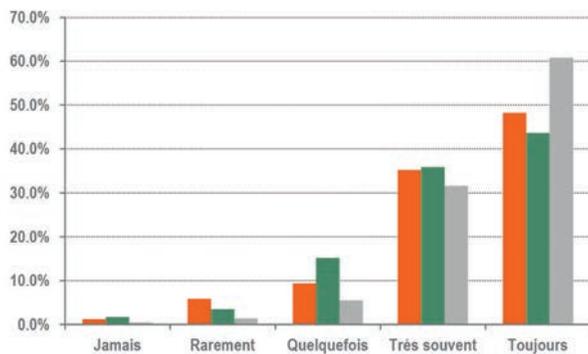
1. Comment évaluez-vous la qualité des soins ?



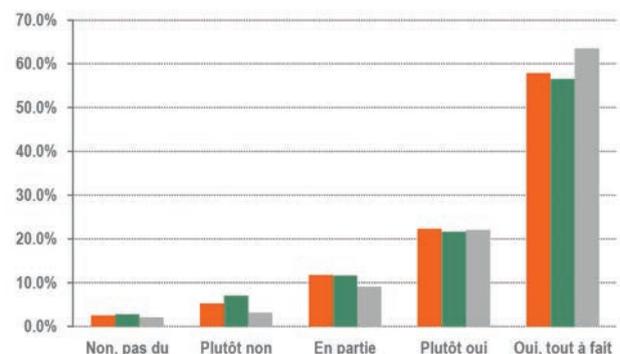
2. Avez-vous eu la possibilité de poser des questions ?



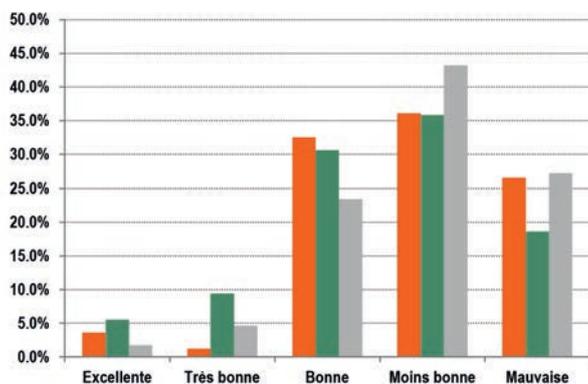
3. Avez-vous reçu des réponses compréhensibles à vos questions ?



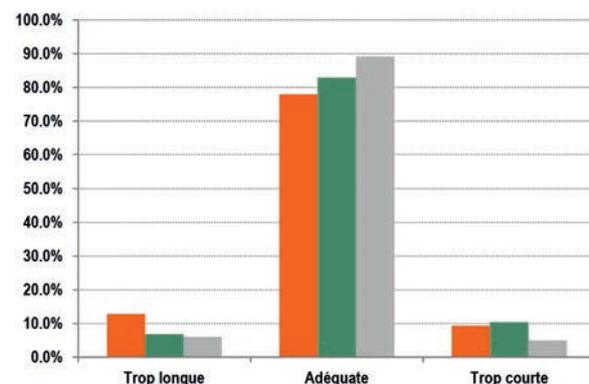
4. Vous a-t-on expliqué à quoi servaient les médicaments à prendre chez vous ?



5. Comment était l'organisation de votre sortie d'hôpital ?



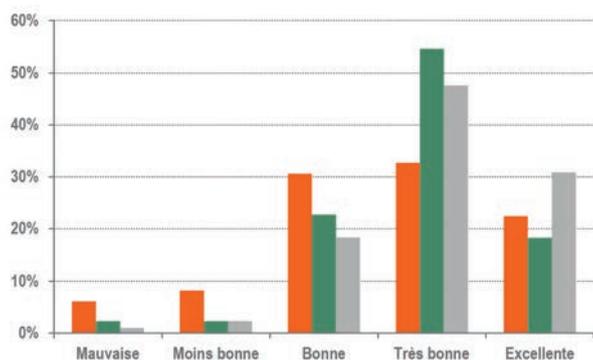
6. Comment avez-vous trouvé la durée de votre hospitalisation ?



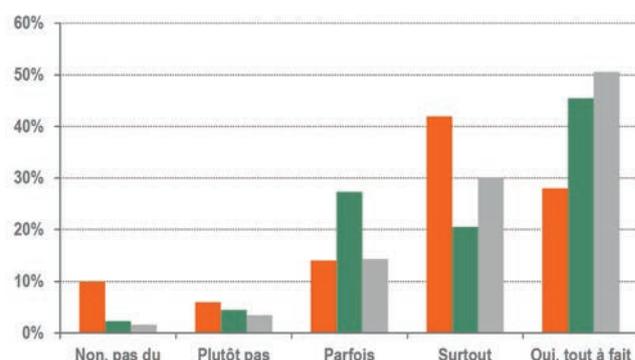
■ CDF ■ PRT ■ Moyenne suisse

## Résultats 2019 pour la réadaptation

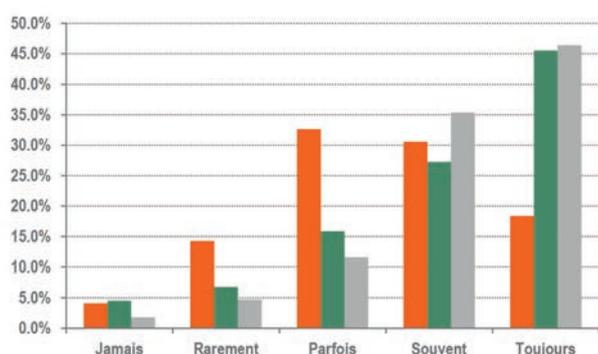
### 1. Qualité de la prise en charge par l'équipe



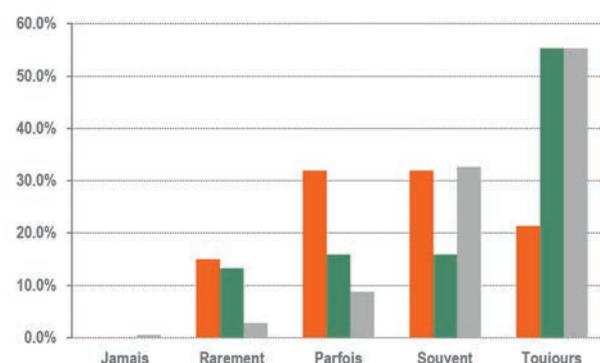
### 2. Informations sur le déroulement et les objectifs de la réadaptation



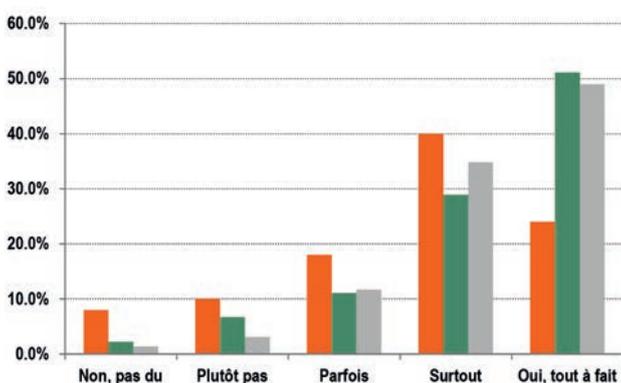
### 3. Implication dans les décisions pendant le séjour



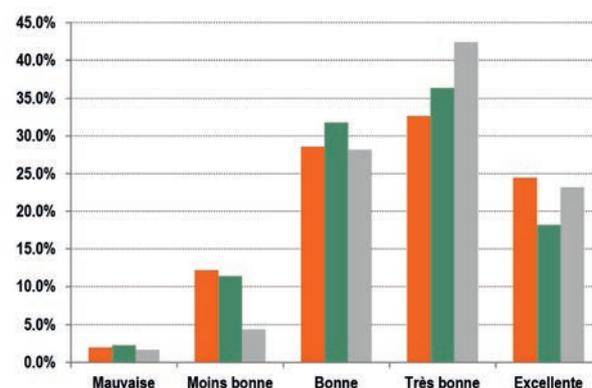
### 4. Réponses compréhensibles aux questions



### 5. Thérapies conformes aux attentes



### 6. Organisation de mesures importantes pour la période qui suit le séjour



■ Le Locle ■ VDR ■ Moyenne suisse

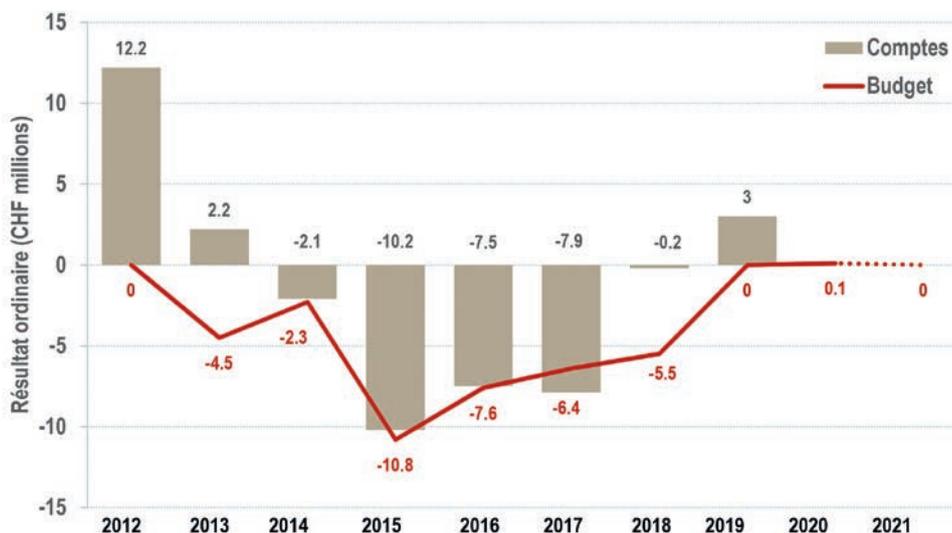
Les questionnaires sont envoyés au domicile des patients adultes qui ont séjourné plus de 24h dans un service clinique, de soins aigus ou de réadaptation.

De manière générale, les résultats du RHNe sont largement positifs et en progression mais restent inférieurs à la moyenne nationale. Le RHNe poursuit ses efforts dans le domaine de la qualité des soins donnés aux patients.

# Finances



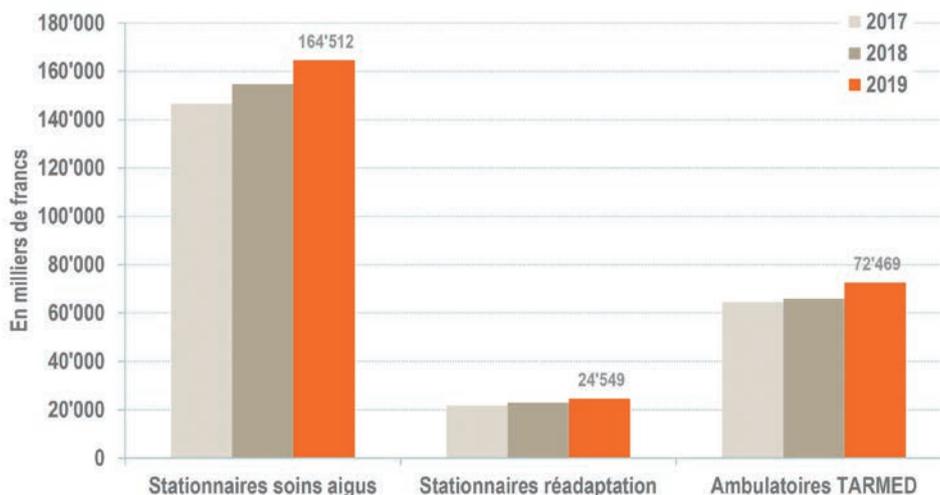
## Retour à l'équilibre financier



Les comptes 2019 bouclent sur un excédent de recettes de Fr. 2'965'000.-. Ce résultat est notablement meilleur que la cible budgétaire, qui prévoyait l'équilibre.

L'équilibre exigé par l'Etat pour 2021, a été réalisé en 2018 déjà et plus que confirmé en 2019. Ce résultat est le fruit des efforts et de l'engagement de tous les cadres et collaborateurs de du RHNe, pour une optimisation de l'affectation des ressources en fonction de l'activité, une amélioration de l'efficacité et une facturation juste des prestations.

## Recettes



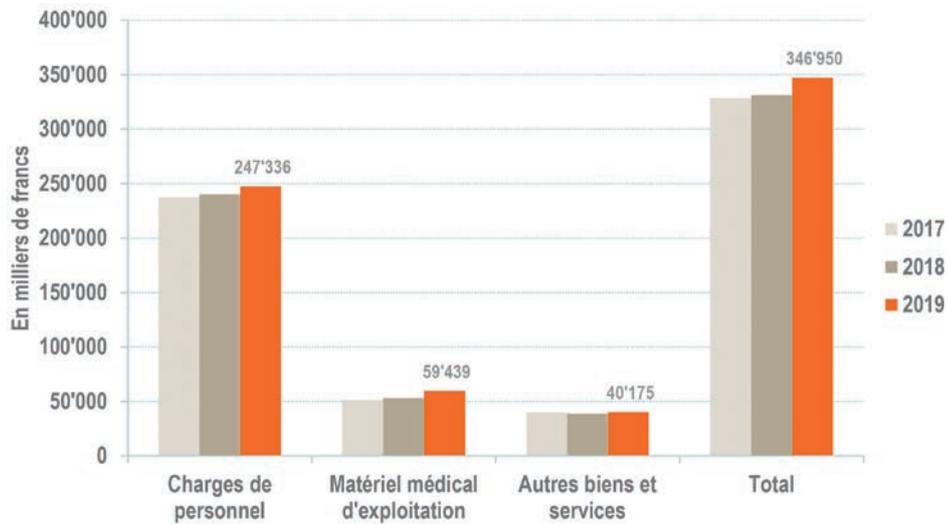
Globalement, les produits d'exploitation sont supérieurs de 5.4% à ceux de 2018, malgré une baisse de la contribution de l'Etat aux prestations d'intérêt général de 3 millions.

Les recettes liées à l'activité stationnaire sont en augmentation significative par rapport à 2018 (+6.9%). Pour les soins aigus, la hausse est de 6.3%, représente l'effet conjugué de l'évolution de l'activité et d'un indice de casemix (taux de gravité moyen des cas) supérieur.

En réadaptation, les recettes affichent une hausse de 7.1%, en lien avec le niveau d'activité soutenu tout au long de l'année.

Dans le domaine ambulatoire TARMED, les recettes sont supérieures de 10%, en lien avec un niveau d'activité soutenu et une facturation plus juste des prestations.

## Charges d'exploitation



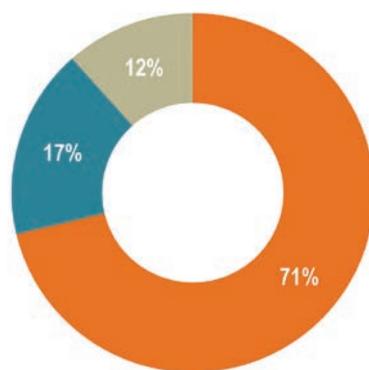
En relation avec un niveau d'activité élevé, les charges d'exploitation sont globalement supérieures aux comptes 2018.

Les charges en personnel sont en progression de 3.1% par rapport à 2018.

Les dépenses en matériel médical d'exploitation, notamment en médicaments et en sang, sont significativement supérieures aux comptes 2018.

Les charges liées aux autres biens et services sont légèrement supérieures à celles observées en 2018.

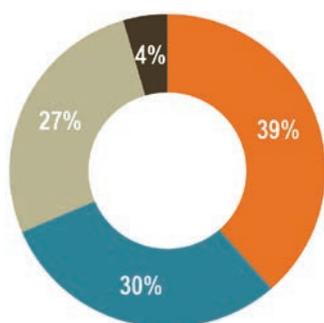
## Répartition des charges d'exploitation



Les charges du RHNe, de manière classique, sont composées à 71% de charges de personnel. Le matériel médical et les autres biens et services se répartissent les 29% restants.

■ Charges de personnel ■ Matériel médical d'exploitation ■ Autres biens et services

## Matériel médical d'exploitation

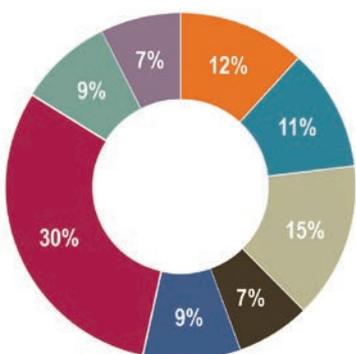


- Médicaments et sang
- Prestations médicales de tiers
- Matériel, instruments et ustensiles
- Autre matériel médical

Globalement les charges en matériel médical d'exploitation sont en croissance de 12% par rapport à 2018. La hausse significative des dépenses en médicaments, notamment cytostatiques, explique une part prépondérante de l'écart. Cette augmentation est liée à la hausse de l'activité et est, lorsqu'elle concerne l'ambulatoire, refacturée.

	2017	2018	2019	Δ 18-19
Médicaments et sang	17'943	18'894	22'922	21%
Matériel, instruments et ustensiles	15'890	16'291	17'849	10%
Prestations médicales de tiers	14'804	15'152	15'986	6%
Autre matériel médical	2'626	2'518	2'682	7%
<b>Total</b>	<b>51'263</b>	<b>52'855</b>	<b>59'439</b>	<b>12%</b>

## Autres biens et services

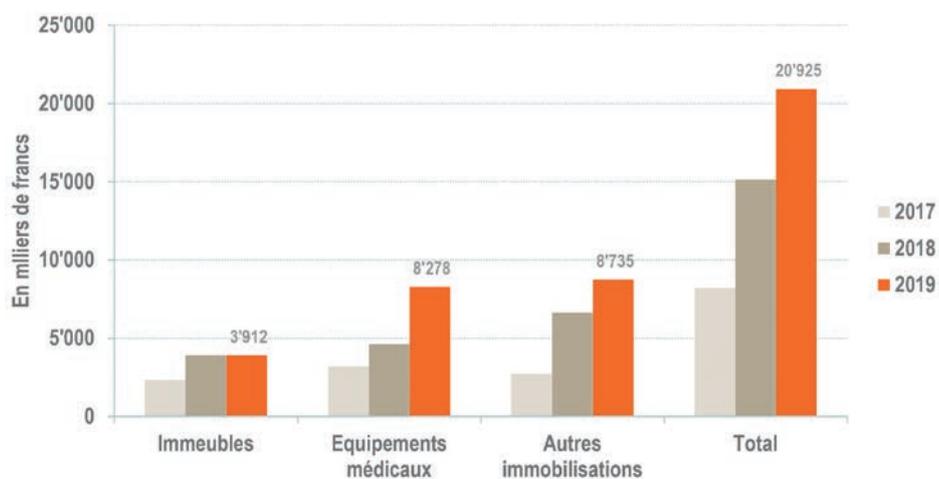


- Produits alimentaires
- Equipements, loyers et leasings
- Autres charges liées aux patients
- Charges de ménage
- Eau et énergie
- Autres charges d'exploitation
- Entretien et réparations
- Frais informatiques et administratifs

Les autres biens et services sont en augmentation de 4% par rapport à 2018. L'augmentation des charges de ménage (+15%) est liée à l'externalisation du nettoyage des zones hors soins.

	2017	2018	2019	Δ 18-19
Produits alimentaires	4'596	4'650	4'717	1%
Charges de ménage	3'971	3'958	4'559	15%
Entretien et réparations	5'580	5'508	5'843	6%
Equipements, loyers et leasings	2'699	2'381	2'736	15%
Eau et énergie	3'513	3'589	3'611	1%
Frais informatiques et administratifs	12'645	12'109	12'246	1%
Autres charges liées aux patients	3'736	3'490	3'481	0%
Autres charges d'exploitation	3'076	2'869	2'981	4%
<b>Total</b>	<b>39'816</b>	<b>38'554</b>	<b>40'174</b>	<b>4%</b>

## Investissements



Les investissements se sont montés en 2019 à 21 millions en chiffres ronds, en croissance marquée par rapport aux trois années précédentes. L'objectif d'un retour progressif à une situation permettant le maintien des infrastructures et des équipements et l'acquisition de nouvelles modalités est rendu possible par l'amélioration de la capacité financière du RHNe.

## Résumé 2019

Pour la première année depuis 2013, les comptes 2019 du RHNe bouclent sur un bénéfice qui se monte à près de 3 millions de francs. Ce résultat s'avère meilleur que le budget qui tablait sur l'équilibre budgétaire. Il est le fruit d'un travail institutionnel d'amélioration de l'efficacité qui a permis à l'hôpital d'absorber une baisse de sa subvention au titre de prestations d'intérêt général (PIG) de 3 millions de francs et des augmentations de charges liées à la prévoyance (1.1 million) et à la CCT Santé 21 (1.5 million), tout en dégageant une meilleure rentabilité (3.2 millions).

Au total, l'amélioration atteint près de 9 millions de francs, qui vient s'ajouter aux dizaines de millions de francs déjà dégagés ces dernières années. Ce résultat est le fruit d'un travail conjoint de l'ensemble du personnel du RHNe depuis de nombreux mois. C'est une juste récompense pour ces efforts conséquents de tous les cadres et collaborateurs.

Par ailleurs, des écritures extraordinaires ont permis de boucler l'exercice comptable 2019 sur un résultat d'exploitation de 34.3 millions de francs. Il tient notamment compte d'une subvention extraordinaire accordée par l'Etat (32 millions) et de l'amortissement extraordinaire des bâtiments cédés à ce dernier (4.1 millions). Ce résultat permet de résorber complètement le découvert au bilan existant depuis 2013. Combiné avec la capitalisation de l'institution par l'Etat à hauteur de 200 millions de francs, le bilan au 31 décembre 2019 est assaini.

Malgré ces excellentes nouvelles et un budget 2020 à l'équilibre, les efforts ne doivent pas être relâchés pour faire face aux défis futurs et aux pressions financières qui resteront fortes ces prochaines années.

## Compte de profits et pertes de l'exercice

	Comptes 2019 (en KF)	Comptes 2018 (en KF)
<i>Hospitalisations soins aigus</i>	164'512	154'707
<i>Réadaptation</i>	24'549	22'912
<i>Autres prises en charge stationnaires</i>	2'021	1'065
Recettes d'hospitalisation	191'081	178'685
Recettes ambulatoires	105'978	94'426
Divers	2'829	2'740
<b>Produits envers les patients</b>	<b>299'888</b>	<b>275'851</b>
Revenus directs (hors activité hosp.)	14'000	15'617
Prestations d'intérêt général (PIG)	59'055	62'103
Autres subventions	340	718
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>373'283</b>	<b>354'289</b>
Charges de personnel	247'336	239'828
Matériel médical d'exploitation	59'439	52'855
Autres biens et services	40'175	38'554
<b>Charges de personnel, de biens et de services</b>	<b>346'950</b>	<b>331'238</b>
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et intérêts</b>	<b>26'334</b>	<b>23'052</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	18'484	17'399
<b>Résultat avant intérêts</b>	<b>7'849</b>	<b>5'653</b>
Résultat financier	-4'884	-5'872
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>2'965</b>	<b>-219</b>
Résultat extraordinaire	31'379	8'531
<b>Résultat de l'exercice (- = Perte / + = Bénéfice)</b>	<b>34'344</b>	<b>8'312</b>

# Bilan

	31.12.2019 (en KF)		31.12.2018 (en KF)	
<b>ACTIF</b>				
Liquidités		1'445		10'967
Débiteurs - Patients	71'431		62'047	
- Du croire	-407	71'024	-467	61'579
Autres débiteurs - Tiers	6'611		7'167	
Autres débiteurs - Etat	3'463	10'074	0	7'167
Etat-Prêt à court terme		7'500		0
Stocks		7'758		7'561
Actifs Transitoires		2'422		2'855
<b>Actif circulant</b>		<b>100'222</b>		<b>90'129</b>
Immeubles	277'530		291'430	
- Fonds d'amortissement immeubles	-115'769	161'761	-123'546	167'884
Equipements médicaux	57'453		49'611	
- Fonds d'amortissement équipements médicaux	-38'567	18'886	-34'498	15'114
Autres immobilisations	76'724		67'790	
- Fonds d'amortissement autres immobilisations	-47'832	28'892	-43'922	23'868
Travaux en cours immeubles		555		3'045
Travaux en cours équipements médicaux		2'241		2'019
Travaux en cours autres immobilisations		343		2'661
<b>Actif immobilisé</b>		<b>212'676</b>		<b>214'592</b>
<b>Etat-Prêt à long terme</b>		<b>145'000</b>		<b>0</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>457'899</b>		<b>304'721</b>
<b>PASSIF</b>				
Dettes bancaires à court terme		66'500		91'500
Fournisseurs		17'750		15'835
Autres créanciers - Tiers	9'268		7'838	
Autres créanciers - Etat	0	9'268	2'197	10'035
Passifs transitoires		1'272		1'160
Provisions à court terme		7'124		26'249
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>101'914</b>		<b>144'779</b>
Dettes bancaires à long terme		145'000		186'000
Provisions à long terme		6'851		4'500
Fonds et donations		3'506		3'158
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>155'357</b>		<b>193'658</b>
<b>Fonds étrangers total</b>		<b>257'271</b>		<b>338'437</b>
Résultat de l'exercice		34'344		8'312
Résultats reportés		-33'716		-42'028
Capital		200'000		0
<b>Fonds propres</b>		<b>200'628</b>		<b>-33'716</b>
<b>Total du passif</b>		<b>457'899</b>		<b>304'721</b>

**Tableau des flux de trésorerie pour  
l'exercice clôturé au 31 décembre**  
(en kCHF)

	2019	2018
Résultat de l'exercice	34'344	8'312
Amortissements / corrections de valeur sur des postes de l'actif immobilisé	18'484	17'410
Variation des provisions à court terme et à long terme	-16'774	-8'423
Variation des créances à court terme	-12'352	9'230
Variation des stocks et des prestations de services non facturées	-197	316
Variation des actifs de régularisation	433	-564
Variation des dettes à court terme (hors dettes financières)	1'147	2'653
Variation des passifs de régularisation	112	109
Variation des fonds et donations	348	197
Gain / perte découlant de la vente d'immobilisations corporelles	4'359	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>29'903</b>	<b>29'239</b>
Investissements dans des immobilisations corporelles et incorporelles	-20'925	-15'134
Désinvestissements d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-20'925</b>	<b>-15'134</b>
Constitution / remboursement de dettes financières à court terme	-25'000	12'000
Constitution / remboursement de dettes financières à long terme	-41'000	-17'500
Augmentation de capital-actions libérée en espèces	47'500	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>-18'500</b>	<b>-5'500</b>
<b>Variation de liquidités</b>	<b>-9'522</b>	<b>8'606</b>
État au 1 janvier	10'967	2'361
État au 31 décembre	1'445	10'967
<b>Variation de liquidités</b>	<b>-9'522</b>	<b>8'606</b>

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

## 1 Situation financière et garantie de l'État

Les comptes annuels du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) au 31 décembre 2019 présentent un résultat ordinaire (bénéfice) de kCHF 2'965 et un résultat au bilan à la fin de l'exercice de kCHF 628.

A sa session de février 2019, le Grand Conseil a accepté la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois, qui a remplacé la loi sur l'Hôpital neuchâtelois le 1er novembre 2019, et qui s'accompagne, d'une part, d'une capitalisation à hauteur de 200 millions de francs et, d'autre part, d'une subvention extraordinaire de 32 millions qui a été versée en 2019. En contrepartie, des bâtiments ont été cédés gratuitement à l'Etat dont la valeur nette comptable était de kCHF 4'088.

Conformément aux articles 1 et 3 de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 21 décembre 2011, l'Etat garantit les prestations de prévoyances due au personnel de l'HNE (désormais RHNe) dans la mesure où elles ne sont pas entièrement financées. Lors de sa séance du 2 novembre 2016, le Grand Conseil a adopté deux décrets relatif au cautionnement simple de l'Etat, à concurrence de respectivement CHF 55 millions et CHF 57 millions au maximum, en garantie des engagements financiers de l'HNE (désormais RHNe) nécessaires à son fonds de roulement et à ses investissements. Au 31 décembre 2019, ces cautionnements ne sont pas utilisés. Enfin, un cautionnement simple a également été accordé par le Grand Conseil à hauteur de 48.204 millions par décret du 4 décembre 2018, dont 14.027 millions de francs sont destinés à l'HNE (désormais RHNe) selon arrêté du Conseil d'Etat du 12 décembre 2018. Ce cautionnement a été octroyé sans rémunération pour une durée maximale de 25 ans à compter du 1er janvier 2019 et il s'élève à 14 millions au 31 décembre 2019.

## 2 Droit applicable

Le RHNe est une entité de droit public, il applique au 31 décembre 2019 les directives émises par le département des finances et de la santé (DFS).

Selon l'article 52 de la LFinEC, le RHNe aura l'obligation de présenter ses comptes selon le référentiel MCH2 ou selon les Swiss GAAP RPC au plus tard pour l'exercice 2021.

## 3 Recapitalisation de prévoyance.ne

La Caisse de pensions est une institution de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle au sens des articles 72a et suivants LPP. Elle dispose d'un plan de recapitalisation et l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (As-So) a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de capitalisation partielle. La Caisse de pensions n'est pas confrontée à un découvert au sens de l'article 65c LPP. Elle affiche un découvert technique provisoire au 31.12.2019 qui n'a pas encore été communiqué à ce jour par Prévoyance.ne (pour information, il s'élevait à kCHF 2'602'124 au 31 décembre 2018). Prévoyance.ne n'a, pour l'instant, pas non plus communiqué le montant provisoire de la part au découvert attribuable au RHNe au 31 décembre 2019 (pour information, il se montait à kCHF 234'256 au 31 décembre 2018). Le Parlement fédéral a adopté le 17 décembre 2010 une réforme de la LPP, entrée en vigueur au 1.1.2012, qui implique, en autres, que les institutions LPP de droit public devront atteindre un taux de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, soit en 2052. Des bornes intermédiaires de 60% au 1.1.2020 et de 75% au 1.1.2030 ont également été fixées. Le 26 juin 2013, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une loi portant modification de la Loi sur la caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprend les mesures de recapitalisation suivantes :

- Augmentation des cotisations ordinaires à 24.5% (60% à charge de l'employeur, 40% à charge de l'assuré);
- Rééchelonnement des cotisations et des rappels selon l'âge;- Passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans;
- Demi-indexation des rentes si le chemin de croissance est respecté;
- Constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 270 millions à charge des employeurs, valeur 1.1.2014;
- Contribution unique d'assainissement de CHF 60 millions à charge des employeurs, valeur 1.1.2019.

Par ailleurs, le 26 mai 2016 le Grand Conseil neuchâtelois a abrogé l'article 4 al. 3 de la LCPFPub prévoyant que le découvert résiduel à la date du changement de primauté, mais au plus tard au 1er janvier 2039, serait réparti entre les employeurs. Par conséquent, cet engagement n'est plus à provisionner dans les comptes de l'HNE (désormais RHNe). Le 20 février 2018, le Grand Conseil neuchâtelois a modifié la loi sur la Caisse de pension pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) pour instaurer le passage à la primauté des cotisations. La modification s'accompagne de dispositions compensatoires transitoires ainsi que d'une cotisation d'épargne complémentaire d'un montant de CHF 200 millions. Dès le 1er janvier 2019, le taux de cotisation employeur est passé de 14.7% à 16.25%. La cotisation d'épargne est financée à hauteur de CHF 189.2 millions par les employeurs affiliés et CHF 10.9 millions par les assurés. Les employeurs étaient tenus de verser la totalité des 200 millions au 3 janvier 2019. La part employé sera compensée par une augmentation de la part aux cotisations de 0.25% pour une durée de 4 ans. La part de l'HNE (désormais RHNe) au CHF 200 millions a représenté kCHF 17'426, dont kCHF 964 constituent une avance pour la part employé au 31.12.2019. Sur cette somme, le Conseil d'Etat a décidé de prendre à sa charge un montant de kCHF 8'439. Un complément de CHF 20'353 a dû être versé par l'HNE (désormais RHNe) dans le cadre de l'apport supplémentaire de 60 millions compte tenu de l'évolution totale de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) jusqu'en janvier 2019.

Les montants dus par l'HNE (désormais RHNe) à Prévoyance.ne ont été versés en date du 3 janvier 2019 et les provisions relatives aux engagements de prévoyance ont été dissoutes, soit :

	2019	2018
	kCHF	kCHF
Réserve contribution unique	0	5'063
Provision pour changement de primauté, employeur	0	7'692
Provision pour changement de primauté, employé	0	1'295
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>14'050</b>

#### 4 Stock

Inventaire par type de stock (kCHF):	2019	2018
Pharmacie	3'413	2'674
Magasin central	3'344	3'843
Matériel de ménage	201	229
Nourriture et Boissons	282	253
Combustible	190	208
Autres Stocks	328	354
<b>Total valeurs bruts:</b>	<b>7'758</b>	<b>7'581</b>
Provision:	0	0
<b>Total valeurs nets:</b>	<b>7'758</b>	<b>7'581</b>

#### 5 Tableau d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Année 2019 (kCHF)	Immeubles	Equipements médicaux	Autres immobilisations	En cours	Cumul
<b>Valeur d'acquisition</b>					
<u>Etat au 01.01</u>	<b>291'430</b>	<b>49'611</b>	<b>67'790</b>	<b>7'726</b>	<b>416'557</b>
+ Acquisitions (nettes)	0	0	2	20'923	<b>20'925</b>
- Cessions	-20'081	-19	-1'871	0	<b>-21'971</b>
+/- Reclassifications	6'230	8'125	11'155	-25'510	<b>0</b>
- Régularisation	-49	-264	-352		<b>-665</b>
<b>Etat au 31.12</b>	<b>277'530</b>	<b>57'453</b>	<b>76'724</b>	<b>3'139</b>	<b>414'846</b>
<b>Fonds d'amortissements</b>					
<u>Etat au 01.01</u>	<b>123'546</b>	<b>34'498</b>	<b>43'921</b>	<b>0</b>	<b>201'965</b>
+ Amortissements ordinaires	8'742	4'283	5'459	0	<b>18'484</b>
+ Amortissements extraordinaires	3'613	70	677		<b>4'360</b>
- Cessions	-20'081	-19	-1'871	0	<b>-21'971</b>
+/- Reclassifications	0	0	0	0	<b>0</b>
- Régularisation	-49	-264	-352		<b>-665</b>
<b>Etat au 31.12</b>	<b>115'770</b>	<b>38'568</b>	<b>47'833</b>	<b>0</b>	<b>202'170</b>
<b>Valeur résiduelle au 01.01</b>	<b>167'885</b>	<b>15'114</b>	<b>23'870</b>	<b>7'726</b>	<b>214'592</b>
<b>Valeur résiduelle au 31.12</b>	<b>161'760</b>	<b>18'886</b>	<b>28'891</b>	<b>3'139</b>	<b>212'676</b>

#### 6 Provisions

Année 2018 (kCHF)	Taux Libor	Vacances et HS	Litige	Autoassurance RC	Prévoyance.ne	CCTSanté 21	Total
<b>Valeur au 01.01</b>	<b>9'154</b>	<b>3'030</b>	<b>0</b>	<b>4'500</b>	<b>22'488</b>	<b>0</b>	<b>39'172</b>
Attribution		16					<b>16</b>
Utilisation							<b>0</b>
Dissolution					-8'439		<b>-8'439</b>
<b>Valeur au 31.12</b>	<b>9'154</b>	<b>3'046</b>	<b>0</b>	<b>4'500</b>	<b>14'049</b>	<b>0</b>	<b>30'749</b>
<i>dont long terme</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4'500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4'500</i>
<i>dont court terme</i>	<i>9'154</i>	<i>3'046</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>14'049</i>	<i>0</i>	<i>26'249</i>
<b>Année 2019 (kCHF)</b>							
<b>Valeur au 01.01</b>	<b>9'154</b>	<b>3'046</b>	<b>0</b>	<b>4'500</b>	<b>14'049</b>	<b>0</b>	<b>30'749</b>
Attribution			315			2'999	<b>3'314</b>
Utilisation		-17		-648	-14'049		<b>-14'714</b>
Dissolution	-5'374						<b>-5'374</b>
Reclassification							<b>0</b>
<b>Valeur au 31.12</b>	<b>3'780</b>	<b>3'029</b>	<b>315</b>	<b>3'852</b>	<b>0</b>	<b>2'999</b>	<b>13'975</b>
<i>dont long terme</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3'852</i>	<i>0</i>	<i>2'999</i>	<i>6'851</i>
<i>dont court terme</i>	<i>3'780</i>	<i>3'029</i>	<i>315</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7'124</i>

## 7 Litiges en cours

Compte tenu de litiges en cours, le RHNe a constitué une provision de kCHF 315.

## 8 Hospitalisations hors canton

Le volume des transactions des hospitalisations hors canton se monte à kCHF 49'947 pour l'exercice 2019 (2018: kCHF 48'759).

Le compte bancaire se monte au 31 décembre 2019 à kCHF 2'495 et le c/c avec le RHNe a été réconcilié.

Le mandat de gestion du bureau des hospitalisations hors canton a été repris par l'Etat à partir du 01.09.2019 mais la gestion administrative a été assurée par le RHNe jusqu'au 31.12.2019.

## 9 Détail des charges et produits extraordinaires

Les produits extraordinaires se composent de la façon suivante :

	2019 kCHF	2018 kCHF
Etat - Assainissement	32'000	-
Dissolution provision risque taux d'intérêts	5'374	-
Autres	141	282
Prévoyance.ne / Part aux mesures transitoires		8'439
<b>Total des produits extraordinaires</b>	<b>37'515</b>	<b>8'721</b>

Les charges extraordinaires se composent de la façon suivante :

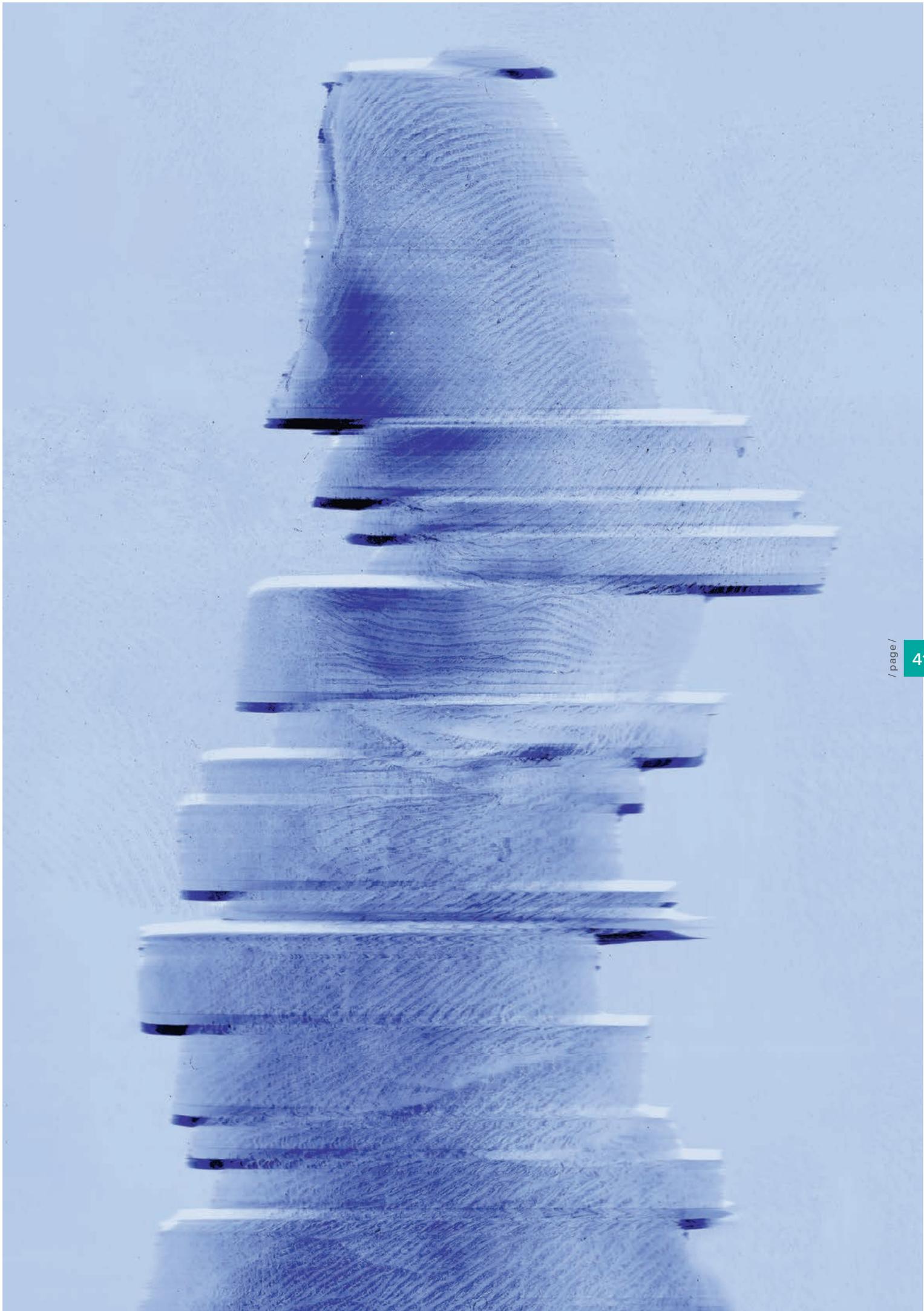
	2019 kCHF	2018 kCHF
CCTSanté21 / Indexation IPC (2016-2018)	1'152	
Litiges	155	
Amortissements / Cession des bâtiments	4'088	
Amortissements / Normes REKOLE	272	
Autres	469	170
Passage à la primauté de cotisations (employeurs)		20
<b>Total des charges extraordinaires</b>	<b>6'136</b>	<b>190</b>

	2019 kCHF	2018 kCHF
<b>10 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelles</b>	3'346	3'180

	2019 kCHF	2018 kCHF
<b>11 Evolution du résultat au bilan</b>		
Résultat au bilan au début de l'exercice	( 33 716)	( 42 028)
Résultat de l'exercice	34 344	8 312
<b>Résultat au bilan à la fin de l'exercice</b>	<b>628</b>	<b>( 33 716)</b>

## 12 Evénements importants survenus après la date du bilan

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral suisse a déclaré la "situation exceptionnelle" au sens de la loi sur les épidémies en raison de la propagation du nouveau Coronavirus COVID-19. Les restrictions liées à cette décision auront un impact important sur l'économie et les entreprises en Suisse. Au moment de la publication du rapport annuel, les impacts financiers du COVID-19 et des restrictions qui en découlent pour le RHNe ne peuvent être mesurés de manière fiable en raison des incertitudes concernant la durée et la gravité de la propagation du COVID-19.



# Rapport de l'organe de révision

au Conseil d'Etat Neuchâtelois

Neuchâtel

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), comprenant le compte de profits et pertes, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 35 à 40) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Didier Ehret  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Yves Tritten  
Expert-réviseur

Neuchâtel, le 24 avril 2020

